

Direction d'école : le ministre anticipe le vote de la proposition de loi et tourne le dos aux revendications

Le ministre Blanquer a réuni les organisations syndicales jeudi 2 juillet afin de faire des annonces concernant la direction d'école.

Dans un exercice d'autosatisfaction surréaliste il s'est félicité de la « réussite du déconfinement » et du rôle joué par les directeurs, en psalmodiant : « C'est la France qui s'en est le mieux sorti ».

S'il est incontestable que les directeurs d'école ont été en première ligne depuis des mois, comment parler de réussite quand on sait que les personnels ont été perpétuellement soumis à des ordres et des contrordres, à des protocoles plus inapplicables les uns que les autres, à la pression de certaines municipalités ?

Le ministre a néanmoins regretté que, dans cette période difficile, l'unité nationale n'ait pas été de rigueur, ce à quoi le SNUDI-FO a rétorqué que notre organisation n'était pas là pour s'unir avec le ministre mais pour défendre les revendications des personnels et l'Ecole Publique en toute indépendance.

Le ministre s'est par ailleurs félicité de la proposition de loi de la députée Rilhac sur la question de la direction d'école qui introduirait une délégation de compétences du DASEN aux directeurs qui devraient désormais mettre en œuvre les décisions prises par les conseils d'école.

Des mesures annoncées par le ministre...

Dans ce cadre, le ministre a annoncé plusieurs mesures :

- Les directeurs d'école bénéficieraient d'une prime pour le travail effectué pendant cette période, cumulable avec la prime COVID, dont il n'a pas souhaité divulguer le montant. Aucune augmentation immédiate des indemnités de directeurs n'est envisagée;
- Des services civiques et des apprentis seraient recrutés pour effectuer de l'aide administrative;
- Le directeur aurait la gestion de tout ou partie des 108h pour l'ensemble des personnels de son école;
- Certaines quotités de décharge, à la marge, pourraient être améliorées dès la rentrée 2020, sans pour autant que l'on sache avec quels moyens cela serait effectué;
- Un référent direction d'école serait nommé dans chaque département auprès du DASEN;
- Des groupes de travail se réuniraient, début septembre, pour discuter de l'évolution et du mode de calcul des décharges de direction, des indemnités et de la manière d'appliquer aux directeurs la « délégation de compétences de l'autorité académique » prévue par la proposition de loi Rilhac;
- Deux jours de formation par an seraient octroyés à chaque directeur. Le ministre n'a pu préciser si ceux-ci auraient lieu sur ou hors temps de travail, pendant les vacances ou pas;
- Des groupes de directeurs, comme dans le 2nd degré avec les « groupes Blanchet », se réuniraient dans les DSDEN pour réfléchir et discuter...
- Le « calendrier des enquêtes de la DGESCO » serait communiqué aux directeurs;
- Une « amélioration des outils numériques » serait programmée.

... qui ne répondent pas aux revendications !

Mais de qui le ministre se moque-t-il ? Pense-t-il une seconde que ces annonces sont de nature à répondre aux revendications sur la direction d'école, martelées depuis des années ? Croit-il que les directeurs attendent des groupes de paroles, des référents dans les DSDEN ou se contenteront d'être informés à l'avance du calendrier des innombrables enquêtes qu'ils doivent remplir et qui ne sont d'ailleurs pas remises en cause ?

Le ministre ne répond pas à la revendication d'augmentation significative des quotités de décharge de direction et des indemnités, renvoyant toute décision à de futurs groupes de travail, sans s'engager sur les moyens disponibles pour leur mise en œuvre.

Il ne répond pas non plus à la revendication d'une aide administrative statutaire dans chaque école mais préfère recourir à des services civiques, qui seront 12 500 l'année prochaine pour 45 000 directeurs, ou à des apprentis pour aider les quelques directeurs qui pourront en bénéficier. Pour l'Etat, c'est une main d'œuvre à moindre frais mais qui devra être formée, rajoutant encore plus de travail aux directeurs.

Le ministre prépare déjà l'application de la proposition de loi sur la direction d'école

De plus, anticipant sur la proposition de loi Rilhac, le ministre souhaiterait à terme « laisser la main » aux municipalités (tout au moins celles qui en auront les moyens) sur la question de l'aide administrative.

Alors que la proposition de loi sur la direction d'école n'est pas encore votée, il prépare déjà des réunions pour discuter de la forme que prendra la « délégation de compétences de l'autorité académique » que devraient subir les directeurs, c'est-à-dire de la manière dont ils seraient sommés de faire appliquer les réformes !

Et alors qu'avec cette proposition de loi, les directeurs deviendraient de simples exécutants des décisions des conseils d'école, que penser de la compétence qui leur serait donnée de décider de tout ou partie du contenu des 108 heures annualisées ?

C'est bien la preuve de la volonté du gouvernement de renforcer la territorialisation de l'Ecole et l'autonomie de chaque établissement !

Face au ministre, refusant d'intégrer une quelconque union nationale pour remettre en cause les droits, les statuts et l'Ecole Publique, le SNUDI-FO, en toute indépendance, a réaffirmé ses revendications :

- **Abandon de la proposition de loi sur la direction d'école**
- **Augmentation significative des quotités de décharge de direction**
- **Réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous**
- **Mise en place d'une aide administrative statutaire dans chaque école**
- **Allègement des tâches pour tous les directeurs**

Après les rassemblements du 24 juin devant les rectorats, les DSDEN et le ministère, le SNUDI-FO continuera à prendre toutes les initiatives possibles, si possible dans un cadre unitaire, pour faire aboutir ces revendications.

Le SNUDI-FO invite les personnels à signer la pétition intersyndicale SNUDI-FO / SNUipp-FSU / CGT Educ'action / SUD Education s'opposant à la proposition de loi sur la direction d'école.

Montreuil, le 3 juillet 2020